

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 410

3 juin 1999

**SOMMAIRE**

Abowijs International S.A., Luxembourg .. page	19665	Kym, S.à r.l., Fentange .....	19661
Äert Sekretariat, S.à r.l. ....	19660	Lamesch Exploitation S.A., Bettembourg .....	19680
Aesha S.A., Luxembourg .....	19666	Latinam S.A., Luxembourg .....	19662
All-Sport International S.A., Luxembourg .....	19664	LDR S.A., Luxembourg .....	19671
Amatungulu International S.A., Luxembourg ....	19668	Lloyds International Liquidity, Sicav, Luxembourg	19672
Amuco S.A., Luxembourg .....	19661	Lloyds International Portfolio, Sicav, Luxembourg	19673
Arbed S.A., Luxembourg .....	19660	Lux Marie S.A.H., Luxembourg .....	19671
AZ Com. S.A., Luxembourg .....	19671	Lycoris Enterprises S.A., Luxembourg .....	19676
Benchley Investments S.A., Luxembourg .....	19666	Mesinvest S.A., Luxembourg .....	19662
(Le) Boisseau S.A., Luxembourg .....	19667	Méthodes et Techniques de l'Informatique Europe	
CDC Euro Obligations, Fonds Commun de Place-		S.A., Luxembourg .....	19634
ment .....	19660	MFS Funds, Sicav, Luxembourg .....	19669
Chacal S.A.H., Luxembourg .....	19675	Mida Holding S.A., Luxembourg .....	19634
Chronos S.A., Luxembourg .....	19664	Musiner Finances S.A., Luxembourg .....	19678
Comiranda Finance S.A., Luxembourg .....	19657	Nadar S.A., Luxembourg .....	19676
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.)		Nauru S.A., Luxembourg .....	19667
S.A., Luxembourg .....	19677	New Tech Invest S.A., Luxembourg .....	19679
Continental des Mines S.A., Luxembourg .....	19658	(L')Ombrière, Luxembourg .....	19677
Coopérative des Cheminots de Mamer, Société		Ovide Holding S.A., Luxembourg .....	19679
Coopérative, Mamer .....	19673	Parphar Holding S.A., Luxembourg .....	19679
Danfin S.A., Luxembourg .....	19658	Perconsult International S.A., Luxembourg ....	19675
Derketo Holding S.A., Luxembourg .....	19661, 19669	Prima Investment S.A.H., Luxembourg .....	19661
D.F. Holding S.A., Luxembourg .....	19675	Processor International Company S.A., Luxembg	19662
Dictame Holding S.A., Luxembourg .....	19672	Pusan S.A., Luxembourg .....	19667
Diététique et Santé S.A., Luxembourg .....	19659	Quatuor S.A., Luxembourg .....	19662
Distrinvest International S.A., Luxembourg ....	19678	Raf Holding S.A., Luxembourg .....	19652
Don Quijote II Santina Pacio, S.à r.l., Luxbg	19658, 19659	Rebuild World RBW S.A., Luxembourg .....	19664
Eljacco S.A., Strassen .....	19655, 19657	Reval Investissement S.A., Luxembourg .....	19665
Espe International S.A., Luxembourg .....	19657	Risla S.A.H., Luxembourg .....	19676
Eurocotec International S.A., Luxembourg ....	19659	Roscoff Holding S.A., Luxembourg .....	19664
European Broadcasting System S.A., Luxembg ..	19660	Sferben S.A., Luxembourg .....	19667
European Financial Investors (EFI) Holding S.A.,		Société d'Investissement Européen S.A., Luxbg	19665
Luxembourg .....	19663	Société Financière du Méditerranéen S.A., Lu-	
F.D.V. Holding S.A., Luxembourg .....	19654, 19655	xembourg .....	19678
Financière Poincaré S.A., Luxembourg .....	19663	Société pour l'Investissement en Afrique S.A., Lu-	
Finaten S.A., Luxembourg .....	19666	xembourg .....	19677
Gensoul S.A., Luxembourg .....	19663	Sofigepar Holding S.A., Luxembourg .....	19678
Gottschol Alcuilux S.A., Luxembourg .....	19669	SOMALUX-Société de Matériel Luxembour-	
Hector, Sicav, Luxembourg .....	19670	geoise S.A., Luxembourg .....	19668
Itaca S.A., Luxembourg .....	19671	Splendide International Holding S.A., Luxembg ..	19668
Jalfin S.A., Luxembourg .....	19672	Suberville S.A. ....	19653
J.P. Morgan International Funds, Sicav, Luxembg	19634	Teutonia Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	19663
J. Van Breda Beheersfonds, Sicav, Luxembourg ..	19674	Ulysses, Sicav, Luxembourg .....	19670
J. Van Breda Portfolio, Sicav, Luxembourg .....	19674	(D')Urville S.A., Strassen .....	19653, 19654
Koutani S.A., Luxembourg .....	19676	Vallauris S.A., Luxembourg .....	19674

**METHODES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE EUROPE S.A., Société Anonyme.****CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 6 mai 1999, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale – après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire Henri Becker en son rapport, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions – a déclaré closes les opérations de liquidation de la société anonyme METHODES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE EUROPE S.A., établie et ayant eu son siège social à Luxembourg, 4, rue de l'Ancien Athénée.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> J. Kauffman  
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23194/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 1999.

**MIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.043.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 26 avril 1999, que Maître René Faltz, Monsieur Yves Schmit et Madame Carine Bittler ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 26 avril 1999 que BBLT SERVICES LUXEMBOURG a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a dénoncé avec effet immédiat par lettre datée du 26 avril 1999 tout office de domiciliation de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 1999.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1999, vol. 523, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23197/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 1999.

**J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 5, rue Plaetis.

**STATUTES**

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fourth of May.  
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1) J.-P. MORGAN BENELUX S.A., a société anonyme organized under the laws of Belgium, having its registered office at 35, Avenue des Arts, 1040 Bruxelles,

represented by Mr Gast Juncker, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26th April, 1999.

2) CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., société anonyme organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Plaetis, Luxembourg,

represented by Mr Gast Juncker, pursuant to a proxy dated 26th April, 1999.

The proxies given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a limited liability company - société anonyme - in the form of a «Société d'Investissement à Capital Variable» under the name of J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS (the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 3.** The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its object, always however remaining within the limits established by the law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg upon decision of the Board of Directors (the «Board»). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

If the Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent, which could interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company's capital shall be at any time equal to its total net assets (the «Net Asset Value») as defined in Article 22 hereof and shall be represented by shares of no par value (the «Shares»).

The minimum share capital of the Company shall be the equivalent in Pound Sterling («GBP») of fifty million Luxembourg Francs (50,000,000 LUF).

Such minimum must be achieved within 6 months from the date where the Company has been authorized as an undertaking for collective investment. The Board is authorized without limitation to issue at any time further fully paid Shares at a price based on the respective net asset value per Share (the «Net Asset Value per Share») determined in accordance with Article 22 hereof without reserving to the existing shareholders of the Company a preferential right of subscription to the additional Shares to be issued. The Board may delegate to any Director or duly authorized officer of the Company or to any duly authorized person the power and duty to accept subscriptions and to receive payment for such new Shares and to issue and deliver them.

Shares may, as the Board shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of Shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or/and with such specific distribution policy or/and with specific sales charge structures as the Board shall from time to time determine in respect of each class of Shares.

The Board may further decide to create within each class of Shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, hedging policy or other specificity is applied to each sub-class. In these Articles, any reference to «class» shall also mean a reference to «sub-class» unless the context otherwise requires. In these Articles, any reference to «class(es)» shall also mean a reference to «sub-class(es)» unless the context otherwise requires.

The different classes of Shares may be denominated in currencies to be fixed by the Board, provided that for the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in GBP, be translated into GBP and the capital of the Company shall be the aggregate total net assets of all the classes.

**Art. 6.** Share certificates (hereinafter «Certificates») will be issued upon request for registered or bearer Shares with coupons attached in such denominations as the Board shall prescribe. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile. In the case of bearer Certificates the Board may authorize an officer of the Company to affix one of two signatures, which signature shall in this case be manual.

The Company may issue temporary Certificates or Share confirmations in such form as the Board may from time to time determine.

Shares can be issued only subject to acceptance of the subscription and receipt of the purchase price. The subscriber will, upon issue of the Shares, receive title to the Shares purchased by him.

Payments of dividends to holders of registered Shares will be made to such shareholders by bank transfer or by cheque sent to their respective addresses as they appear in the register of shareholders (the «Register») or to addresses specifically indicated by the shareholders for such purpose.

Payment of dividends to holders of bearer Shares and notice of declaration of such dividends will be made to such shareholders in the manner determined by the Board from time to time in accordance with Luxembourg law.

A dividend declared but not claimed on a bearer Share, when no coupon is tendered for payment within a period of five years from the payment notice given thereof, cannot thereafter be claimed by the holder of such bearer Share and shall be forfeited and revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection.

All issued registered Shares shall be registered in the Register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated for such purpose by the Company. The Register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile and the number of Shares held by him. Every transfer and devolution of a registered Share shall be entered in the Register.

Transfer of registered Shares shall be effected by delivering the Certificate or Certificates to the Company or its appointed agent along with other instruments of transfer satisfactory to the Company or its appointed agent or by a written declaration of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

In case of bearer shares the Company may consider the bearer and in the case of registered shares the Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the Register, as full owner of the Shares. The Company shall be free of all responsibility or liability to third parties in dealing with such Shares and shall be entitled to consider any right, interest or claim of any other person in or upon such Shares to be non-existing, provided that the foregoing shall deprive no person of any right which it might properly have to request a change in the registration of his Shares.

Each registered shareholder must provide the Company with an address. All notices and announcements from the Company to Shareholders may be sent to such address which will also be entered in the Register.

In the event that such shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register and his address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notifi-

cation to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, the person entitled to such fraction shall not be entitled to vote in respect of such fraction but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends or other distributions on a pro rata basis. In the case of bearer Shares, only certificates evidencing full Shares will be issued.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a replacement Certificate may be issued subject to such conditions and guarantees (including, but without limitation thereto, a bond delivered by an insurance company) as the Company may determine. Any such Certificate shall be issued to replace the one that has been lost only if the Company is satisfied beyond reasonable doubt that the original has been destroyed and then only in accordance with all applicable laws.

Upon the issuance of a new Certificate, on which it shall be recorded that it is a replacement Certificate, the original Certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated Certificates shall be delivered to the Company and shall be voided immediately.

The Company may, at its election, charge the holders for the costs of a replacement Certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the voiding of the former Certificate.

**Art. 7.** The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body, including, but without limitation, any «U.S. Person» as defined in Article 8 hereof or by any person who holds or owns Shares in breach of any law or regulation or otherwise in circumstances having, or which may have, adverse regulatory tax or fiscal consequences for the Company or the Shareholders or otherwise be detrimental to the interests of the Company (a «Prohibited Person») and for such purpose the Company may:

a) decline to issue any Shares or to register any transfer of Shares where it appears to it that such issue or registry would or might result in beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person or a Prohibited Person; and

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register to furnish it with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests or will rest in a U.S. Person or a Prohibited Person;

c) where it appears to the Company that any U.S. Person or any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of Shares, compulsorily purchase from such shareholder all Shares held by it in the following manner:

(i) the Company shall serve a notice (hereafter called «the Purchase Notice») upon the shareholder appearing in the Register as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such Shares and the place where the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to the shareholder at his last address known to or appearing in the Register of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Certificate or Certificates relating to the Shares specified in the purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder will cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register, provided, however, that the Shares represented by such Certificates shall remain in existence.

(ii) the price at which the Shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (herein called «the Purchase Price») shall be an amount equal to the Net Asset Value per Share, determined in accordance with Article 22 hereof.

(iii) payment of the Purchase Price will be made to the owner of such Shares in the currency of the relevant class, except during periods of currency exchange restrictions with respect thereto, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the Certificate or Certificates relating to the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid, no person interested in the Shares specified in the Purchase Notice shall have any further interest in such Shares, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the person appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Certificate or Certificates as aforesaid.

(iv) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided that in each case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any U.S. Person or any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company.

If a person becomes aware that he is holding or owning Shares in contravention of this Article, he shall notify the Company in writing forthwith.

**Art. 8.** Whenever used in these Articles, the term «U.S. Person» shall mean a citizen or resident of the United States of America, a partnership organized or existing in laws of any state, territory or possession of the United States of America, or a corporation organized under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which derives from sources outside the United States of America which is not to be included in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of its shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday in the month of August at 4.00 p.m.; the first such meeting shall be held in 2000. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such time and place as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time provided by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telecopier.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shares present or represented and voting.

The Board may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** Meetings of the shareholders may be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by mail at least eight days prior to the date of the meeting, to the shareholders' addresses in the Register. If bearer shares are in issue convening notices shall also be published in accordance with Luxembourg law.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare themselves to be fully informed of its agenda, the meeting may be held without notice or publicity having been given or made.

**Art. 12.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and have accepted such appointment or, if later, ending at the date of such election and acceptance, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, a director may be designated in the manner provided by law to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Board shall appoint from among its members a Chairman and may appoint from among its members a Vice-Chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. A meeting of the Board may be convened by the Chairman or by two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board and of the shareholders, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another director, and in case of a shareholders' meeting, any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of those present at such meeting.

The Board may from time to time appoint an Investment Manager or Adviser and/or such other officers as may be considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers so appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

That notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telecopier message of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telecopier message another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The directors may also adopt by unanimous vote a circular resolution, which can be effected by each director expressing his consent on one or several separate identical instruments in writing or by telex, telegram or telecopier message (in each such case confirmed in writing), which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the Board and of the general meeting of shareholders shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the secretary or by any two directors.

**Art. 15.** The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

The Board may decide to invest, to the extent permitted by the Luxembourg law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings, in securities of other collective investment undertakings of the open-ended type linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, or managed by a management company linked to the investment manager appointed by the Company or any investment adviser appointed by the Company.

The Board may decide that investment of the Company be made (i) in securities admitted to official listing on a stock exchange in any member state of the European Union, (ii) in securities admitted to official listing on a recognized stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania, the American continents and Africa, (iii) in securities dealt in on another regulated market in any such member state of the European Union or other country referred to above, provided that such market operates regularly and is recognized and open to the public, (iv) in recently issued securities provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such listing is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of the Company may decide to invest under the principle of risk spreading up to 100 % of the total assets of each class of shares of the Company in different transferable securities issued or guaranteed by any member state of the European Community, its local authorities or public international bodies of which one or more of such member states are members, or by any other state member of the OECD provided that in the case where the Company decides to make use of this provision the relevant class of shares must hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30 % of such classes' total net assets.

Investments of the Company may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the Board may from time to time decide. Reference in these Articles of Incorporation to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets held directly or investments made and assets held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

**Art. 16.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in this Article, shall not include any interest arising solely because the matter, position or transaction involves MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK or any of its direct or indirect affiliates or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

**Art. 17.** The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 18.** The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the joint signatures of a director and of any duly authorized person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

**Art. 19.** The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

The auditors in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 20.** As is more especially prescribed hereinbelow, the Company has the power to acquire for its own account, for valuable consideration, its Shares at any time within the sole limitations set forth by law.

A shareholder of the Company may request the Company to redeem all or any lesser number of his Shares and the Company shall redeem such Shares within the sole limitations set forth by law and in these Articles and subject to any event giving rise to suspension as referred to in Article 21 hereof.

A redemption request shall be irrevocable, except in case of and during any period of suspension of redemptions.

Any such request must be filed by the shareholder in written form (which, for these purposes, may, if the Board so decides, include a request given by cable, telegram, telex or telecopier, subsequently confirmed in writing) at the registered office of the Company or, if the Company so decides, with any other person or entity appointed by it as its registrar and transfer agent, together with the delivery of the Certificate or Certificates, if any, for such Shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

Redemption payments will be made in the currency of the relevant class of shares, or such other currency as the Board may decide, within fifteen bank business days following the applicable Valuation Date, provided the Share certificates, if any, have been duly received by the Company or its Registrar and Transfer Agent for cancellation.

The Board may, with respect to any class of shares of the Company extend the period for payment of redemption proceeds to such period as shall be necessary to repatriate proceeds of the sale of investments in the event of impediments due to exchange control regulations or similar constraints in the markets in which a substantial part of the assets attributable to such class of shares shall be invested. The Board may also, in respect of any class of shares, determine a notice period required for lodging any redemption request. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period will be publicized in the statutory sales documents relating to the sale of such shares.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of Shares, as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof on the applicable Valuation Date, less a provision for dealing charges if the Board so decides, less a charge as the sales documents may provide. The relevant redemption price may be rounded downwards as the Board may decide.

Redemption proceeds may also be paid by means of a delivery in kind of securities or other assets held by the Company, having due regard to the principle of equal treatment of all shareholders.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his Shares of one class into Shares of another class at the respective Net Asset Values of the Shares of the relevant classes, provided that the Board may impose such restrictions or prohibitions as to, inter alia, conversion or frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

If the requests for redemption and/or conversion received for any class of Shares or any specific Valuation Date exceed a certain percentage of all Shares in issue of such class, such percentage being fixed by the Board from time to time and disclosed in the offering documents, the Board may defer such redemption and/or conversion requests to the next valuation Date.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Board, be for an amount of less than that of the minimum holding (or its equivalent) as determined from time to time by the Board.

If a redemption or conversion or sale of Shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of Shares of one class below the minimum holding as the Board shall determine from time to time, then such shareholder may be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his Shares of such class.

The Board may decide to liquidate one class of Shares if the net assets of such class fall below 10,000,000 GBP or if a change in the economic or political situation relating to the class concerned would justify such liquidation. The decision of the liquidation will be notified by the Company to its shareholders prior to the effective date of the liquidation and the notification will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge. Proceeds which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the class will be deposited with the custodian for a period of 6 months after the close of liquidation. After such time, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of their beneficiaries.

Under the same circumstances as provided above, the Board may decide to close down one class by merger into another class or another Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities organised under part I of the Luxembourg law of March 30, 1988 on collective investment undertakings. In addition, such merger may be decided by the Board if it can be adequately justified to the shareholders of the classes concerned. Such decision will be notified to shareholders in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the notification will contain information in relation to the new class. Such notification will be made one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, if appropriate, before the operation involving contribution into another class or another undertaking for collective investment becomes effective.

**Art. 21.** For the purpose of determining the issue, conversion and redemption price thereof, the Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined as to the Shares of each class of Shares by the Company from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Date»).

The offering price and the price at which Shares are redeemed, as well as the Net Asset Value per Share, shall be available and may be obtained at the registered office of the Company.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of any particular class and the issue and redemption of its Shares from its shareholders as well as conversion from and to Shares of each class during

a) any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of Shares from time to time is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of Shares would be impracticable; or

c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments or the current price or values on any market or stock exchange; or

d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such class or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

e) any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or its Shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Company or its Shareholders might not otherwise have suffered.

Any suspension will be published, if appropriate, by the Company and will be notified to shareholders who have requested redemption of Shares at the time of submission of the written request for redemption.

A suspension of the Shares of a class will not necessarily affect the calculation of the net asset value, the subscription price, the redemption price and the conversion price of the Shares of other classes.

**Art. 22.** The Net Asset Value of Shares of each class of Shares shall be expressed as a per share figure in the currency of the relevant class of Shares as determined by the Board and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of Shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class, less its liabilities attributable to such class at such time or times as the Board may determine, by the number of Shares of the relevant class then outstanding and by rounding the resulting sum to the nearest smallest unit of the currency concerned. The assets of the Company shall be valued in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of assets sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, Shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of investments caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- 1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- 2) The value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price on the relevant stock exchange;
- 3) Securities dealt in on another regulated market are valued on the basis of the latest available price on such market;
- 4) In the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the Valuation Date are not quoted or dealt in on a stock exchange or another regulated market, or for any of such securities, no price quotation is available, or if the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2) and/or 3) is not in the opinion of the Board representative of the fair market value of the relevant securities, then their value shall be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.
- 5) Units or shares in undertakings for collective investments shall be valued on the basis of their last net asset value.
- 6) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner.
- 7) If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, the Board may fix different valuation principles in accordance with general accepted accounting and valuation principles.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the persons entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board and
- e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its administrative agent, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees and expenses incurred in connection with the listing of the Shares of the Company on any stock exchange or to obtain a quotation on another regulated market, fees for legal or auditing services, promotional, printing, translation, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the prospectuses, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a pool of assets for each class of Shares in the following manner:

a) the proceeds from the issue of Shares of each class shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that class of Shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this Article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool provided that all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be equally divided between all the pools or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the pools pro rata to the Net Asset Values;

e) upon the payment of dividends to the shareholders in any class of Shares, the Net Asset Value of such class of Shares shall be reduced by the amount of such dividends. If there have been created, as more fully described in Article 5 hereof, within the same class of Shares two or several sub-classes, the allocation rules set out above shall apply, *mutatis mutandis*, to such sub-classes.

#### D. Pooling

1. The Board may decide to invest and manage all or any part of the pool of assets established for two or more classes of shares (hereafter referred to as «Participating Funds») on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such asset pool («Asset Pool») shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the participating Funds. Thereafter the Board may from time to time make further transfers to the Asset Pool. They may also transfer assets from the Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be contributed to an Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Asset Pool concerned. The provisions of sub-paragraphs (b), (c) and (d) of Section e of this Article shall apply to each Asset Pool as they do to a Participating Fund.

2. All decisions to transfer assets to or from an Asset Pool (hereinafter referred to as «transfer decisions») shall be notified forthwith by telex, telefax or in writing to the Custodian of the Company stating the date and time at which the transfer decision was made.

3. A Participating Fund's participation in an Asset Pool shall be measured by reference to notional units («units») of equal value in the Asset Pool. On the formation of an Asset Pool the Board shall in its discretion determine the initial value of a unit which shall be expressed in such currency as the directors consider appropriate, and shall allocate to each Participating Fund units having an aggregate value equal to the amount of cash (or value of other assets) contributed. Fractions of units, calculated to three decimal places, may be allocated as required. Thereafter the value of a unit shall be determined by dividing the net asset value of the Asset Pool (calculated as provided below) by the number of units subsisting.

4. When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an Asset Pool, the allocation of units of the Participating Fund concerned will be increased or reduced (as the case may be) by a number of units determined by dividing the amount of cash or value of assets contributed or withdrawn by the current value of a unit. Where a contribution is made in cash it may be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Board considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of a cash withdrawal a corresponding addition may be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the Asset Pool.

5. The value of assets contributed to, withdrawn from, or forming part of an Asset Pool at any time and the net asset value of the Asset Pool shall be determined in accordance with the provisions (*mutatis mutandis*) of this Article 22 provided that the value of the assets referred to above shall be determined on the day of such contribution or withdrawal.

6. Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective participation in the Asset Pool at the time of receipt. On the dissolution of the Company the assets in an Asset Pool will be allocated to the Participating Funds in proportion to their respective participation in the Asset Pool.

#### E. For the purposes of this Article:

a) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Date on which they have been allotted and the price therefor, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;

b) Shares of the Company to be redeemed under Article twenty hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

c) all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of Shares and

d) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

**Art. 23.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the aggregate of (i) the Net Asset Value as hereinabove defined for the relevant class of shares determined for the Valuation Date on which the application of subscription is dealt with and (ii) a charge (if any) at the rate determined by the Board which reverts to the Corporation, and (iii) such sales charge (if any) as the sale documents may provide. The price per share may be rounded upwards or downwards as the Board may resolve. The price so determined shall be payable not later than 10 business days after the applicable valuation Date. The Board of Directors may decide that subscriptions are only dealt with upon receipt of cleared funds.

**Art. 24.** The accounting year of the Company shall begin on 1st April and shall terminate on the 31st March of the following year and for the first time on 31 March 2000. The accounts of the Company shall be expressed in GBP. When there shall be different classes as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be translated into GBP and added together for the purpose of the establishment of the consolidated accounts of the Company.

**Art. 25.** Within the limits provided for by law, the general meeting of shareholders of each class, shall, upon the proposal of the Board in respect of such class of Shares, determine how the annual results shall be disposed of, provided that at least 85 per cent of the net investment income attributable to each class shall be distributed to the holders of such class of Shares. Dividends will be declared on the number of Shares of the class concerned outstanding at the dividend record date, as that date is determined by the Board in the case of an interim dividend, or by the general meeting of shareholders of the Company in any case of the final dividend, and will be paid to the holders of such Shares within two months of such declaration. Dividends may be in the form of a cash payment or a payment in kind in the form of new Shares of the Company.

The Company may operate such income equalisation arrangements in relation to all or any of the classes as the Board may think fit with a view to ensuring that the level of dividends payable on the relevant class or classes of Shares is not affected by the issue or redemption of Shares of the relevant class or classes during an accounting period.

**Art. 26.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) elected by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The liquidators may, with the consent of the shareholders expressed in the manner provided for by articles 67 and 142 of the law, transfer all assets and all liabilities of the Company to any other Luxembourg or foreign collective investment undertaking against issue to existing shareholders of shares or certificates of such entity in proportion to their shareholding in the Company.

The net proceeds of liquidation corresponding to each class of Shares shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each class in proportion of their holding of Shares in such class.

Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

**Art. 27.** The Company shall conclude an investment advisory agreement with an affiliate of MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK. In case such agreement is terminated for whatever reason and if the Company is so requested in writing, it shall be bound to forthwith change its denomination into a name omitting the words «J.P. Morgan».

**Art. 28.** These Articles may be amended by a resolution of an extraordinary shareholders' meeting, subject to the quorum and voting requirements laid down by the Luxembourg law.

Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant class.

**Art. 29.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law, as well as the law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment.

#### *Subscription and payment*

The corporate capital was subscribed as follows:

- 1) J.P. MORGAN BENELUX S.A., prenamed, subscribed to 240 shares and paid in 100 GBP per share, resulting in a total payment of 24,000 GBP.
- 2) CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., prenamed, subscribed to 10 shares and paid in 100 GBP per share, resulting in a total payment of 1,000 GBP.

Evidence of the above payments, totalling 25,000 GBP, was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses which shall result from the organization of the Company are estimated at approximately two hundred seventy thousand Luxembourg francs.

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *General meeting of shareholders*

The above-named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors:

- Christian M. Jacobs, Managing Director, MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK, Brussels office, boulevard Emile Jacquemain, 151, B-1210 Brussels, Belgium
- James B. Broderick, Managing Director, J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT INC., 28 King Street, London SW1Y 6XA, England
- Count Diego du Monceau de Bergendal, Managing Director and Chairman of the Executive Committee, GIB GROUP, B-1200 Brussels, Belgium
- Philippe L. Coppé, Vice-President, ROLAND BERGER, 46, avenue Du Bois D'Hennessy, B-1310 La Hulpe, Belgium
- Prof. Dr. Leonhard Gleske, former member of the directorate of DEUTSCHE BUNDESBANK, Kaiser Friedrich Promenade 151, D-61352 Bad Homburg, Germany

II. The following is elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg.

III. The registered office of the Corporation is fixed at 5, rue Plaetis, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1) J.P. MORGAN BENELUX S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social 35, avenue des Arts, 1040 Bruxelles,

représentée par Monsieur Gast Juncker, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 26 avril 1999.

2) CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Plaetis, Luxembourg,

représentée par Monsieur Gast Juncker, prénommé, suivant une procuration datée du 26 avril 1999.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (la «Société») sous la dénomination de J.P. MORGAN INTERNATIONAL FUNDS.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires approuvée de la manière prévue pour les modifications des présents statuts.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objectif, restant néanmoins toujours dans les limites établies par la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration (le «Conseil»). Il peut être créé par résolution du Conseil des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société (la «Valeur Nette d'inventaire») tel que défini à l'article 22 des présents statuts et sera représenté par des actions sans valeur nominale (les «Actions»).

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en livres Sterling («GBP») de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- Lux. Frs.). Ce minimum doit être atteint dans un délai de 6 mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée comme organisme de placement collectif.

Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre à tout moment, à la valeur nette d'inventaire par Action («la Valeur Nette d'inventaire par Action»), déterminée en conformité avec l'article 22 des présents statuts, des actions supplémentaires entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens de la Société un droit préférentiel de souscription aux Actions supplémentaires à émettre. Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou à tout fondé de pouvoirs de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir et la charge d'accepter des souscriptions, de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions, de les émettre et de les livrer.

Les Actions peuvent, suivant décision du Conseil, être de différentes catégories dont les produits de souscription seront investis conformément à l'article 3 ci-dessus en valeurs mobilières ou autres avoirs correspondants à des régions géographiques, secteurs industriels ou zones monétaires, ou à des catégories spécifiques d'actions ou titres de créance et/ou auront des politiques de distribution spécifiques et/ou à des structures de vente spécifiques tels que déterminés par le Conseil pour chaque catégorie d'Actions.

Le Conseil peut par ailleurs décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie deux ou plusieurs sous-catégories dont les avoirs seront investis en commun suivant la politique d'investissement de la catégorie concernée mais où une structure de commissions de vente et de rachat, structure de commissions, politique de couverture ou autre caractéristique spécifique est appliquée à chaque sous-catégorie. Dans les présents statuts, toute référence à «catégorie(s)» est à interpréter comme une référence à «sous-catégorie(s)» si le contexte le requiert.

Les différentes catégories d'Actions peuvent être libellées en devises déterminées par le Conseil, étant entendu que pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque catégorie seront, s'ils ne sont pas exprimés en GBP, convertis en GBP et le capital de la Société sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories.

**Art. 6.** Les certificats d'Actions (ci-après «Certificats») seront émis sur demande pour des Actions nominatives ou des Actions au porteur avec coupons y attachés en coupures telles que fixées par le Conseil. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile. Pour les Certificats au porteur, le Conseil peut autoriser un fondé de pouvoirs de la Société pour apposer l'une des deux signatures qui sera dans ce cas manuscrite.

La Société peut émettre des Certificats temporaires ou des confirmations d'Actions dans la forme à déterminer par le Conseil.

Les Actions ne pourront être émises que sous réserve de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix de souscription. Le souscripteur sera, dès leur émission, propriétaire des Actions par lui souscrites.

Le paiement de dividendes aux actionnaires nominatifs se fera à un compte indiqué par les actionnaires ou par chèque envoyé aux adresses des actionnaires telles qu'inscrites au registre des actionnaires (le «Registre») ou à une adresse indiquée à cet effet par l'actionnaire.

Le paiement des dividendes aux détenteurs d'Actions au porteur et l'avis de mise en paiement de ces dividendes seront faits à ces actionnaires de la manière déterminée périodiquement par le Conseil et en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Un dividende dont la mise en paiement a été déclarée, mais qui n'a pas été payé sur une Action au porteur, aucun coupon n'ayant été présenté endéans une période de cinq ans à partir de l'avis de mise en paiement, ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action au porteur et sera prescrit et le montant en reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes mis en paiement et non réclamés.

Toutes les Actions nominatives émises seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par elle à cet effet. Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'Actions, son adresse ou domicile élu et le nombre d'Actions détenues par lui. Tout transfert et toute dévolution d'une Action nominative sera inscrit dans le Registre.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par la remise à la Société ou à son mandataire du ou des Certificats, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société ou son mandataire ou encore par une déclaration écrite de transfert dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.

Dans le cas d'Actions au porteur, la Société pourra considérer le porteur et dans le cas d'Actions nominatives, la Société considérera la personne dont le nom sera inscrit au Registre comme étant le propriétaire de ces Actions. La Société sera dégagée de toute responsabilité ou engagement envers des tiers en relation avec ces Actions et sera en droit de considérer comme non-existant tout droit, intérêt ou prétention de toute autre personne dans ou sur de telles Actions, sauf que la disposition qui précède ne privera aucune personne du droit légitime qu'elle pourrait avoir de demander l'inscription ou le changement d'une inscription d'Actions nominatives.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse. Toute notification et tout avis de la Société à ces actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Au cas où un actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, la Société pourra autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le Registre et son adresse sera alors réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société y mentionnera, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment changer son adresse inscrite au Registre, au moyen d'une communication écrite envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par la Société de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur résulte dans l'émission d'une fraction d'Action, la personne bénéficiant d'une telle fraction ne sera pas autorisée à voter pour cette fraction, mais aura, dans la limite que la Société devra déterminer concernant le calcul des fractions, droit à des dividendes ou autres distributions au prorata. Dans le cas d'Actions au porteur, seulement des Actions entières seront émises.

Si un actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son Certificat a été perdu ou détruit, il pourra lui être délivré, à sa demande, aux conditions et moyennant les garanties telles que déterminées par la Société (notamment, mais de façon non limitative, la délivrance d'une garantie émise par une compagnie d'assurances) un Certi-

ficat de remplacement. Aucun tel Certificat ne sera émis en remplacement de celui perdu, avant que la Société n'ait acquis la conviction raisonnablement justifiée que l'original du Certificat a été détruit, et ce seulement en conformité avec toutes les dispositions légales.

Au moment de l'émission d'un nouveau Certificat, sur lequel il sera indiqué qu'il s'agit d'un Certificat de remplacement, le Certificat original en lieu et place duquel le nouveau aura été émis deviendra sans valeur.

Les Certificats endommagés pourront être échangés contre de nouveaux Certificats sur décision de la Société. Les Certificats endommagés seront remis à la Société et annulés immédiatement.

La Société pourra, à son choix, mettre à charge de la personne concernée le coût du Certificat de remplacement et tous frais raisonnablement exposés par elle du fait de l'émission et de l'inscription ou en relation avec l'annulation de l'ancien Certificat.

**Art. 7.** La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions par toute personne, firme ou entité sociale, y inclus sans limitation toute «Personne des Etats-Unis» telle que définie à l'article 8 ci-après, ou par toute personne qui détient ou possède des Actions en contravention des lois ou règlements ou dans des circonstances qui ont ou pourraient avoir des conséquences négatives sur le plan fiscal pour la Société ou les Actionnaires ou être contraires aux intérêts de la Société d'une autre manière (une «Personne Prohibée»), et à ces fins, la Société pourra:

a) refuser d'émettre des Actions ou d'enregistrer tout transfert d'Actions si elle estime que cette émission ou cet enregistrement auraient ou pourraient avoir pour effet la possession directe ou indirecte de ces Actions par une Personne des Etats-Unis ou une Personne Prohibée; et

b) exiger à tout moment de toute personne dont le nom est inscrit au Registre ou de toute personne qui voudrait faire inscrire un transfert d'Actions dans le Registre, la production de tous renseignements que la Société estimera nécessaires pour déterminer si oui ou non la possession directe ou indirecte par cette personne d'Actions concerne une Personne des Etats-Unis ou une Personne Prohibée;

c) lorsqu'il apparaîtra à la Société qu'une Personne des Etats-Unis ou une Personne Prohibée, soit seule, soit ensemble avec toute autre personne, détient directement ou indirectement des Actions de la Société, elle pourra procéder au rachat obligatoire de toutes Actions détenues par cet actionnaire, de la manière suivante:

(i) la Société notifiera un avis (désigné ci-après par «Avis de Rachat») à l'actionnaire qui détient ces Actions ou qui est inscrit dans le Registre comme propriétaire des Actions à racheter, indiquant les Actions devant être rachetées, le prix de rachat de celles-ci et le lieu où le prix de rachat de ces Actions sera payable. Cet Avis de Rachat pourra être notifié sous pli recommandé adressé à l'actionnaire à sa dernière adresse connue ou inscrite dans le Registre de la Société. L'actionnaire concerné sera tenu dès lors de remettre sans délai à la Société le ou les Certificats représentatifs des Actions désignées dans l'Avis de Rachat. Immédiatement après la clôture des bureaux à la date indiquée dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions désignées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du Registre; toutefois les Actions représentées par ces Certificats continueront d'exister;

(ii) le prix auquel seront rachetées les Actions décrites dans un Avis de Rachat (ci-après «le Prix de Rachat») sera égal à la Valeur Nette d'inventaire par Action, calculée conformément à l'article 22 des présents statuts;

(iii) le paiement du Prix de Rachat sera fait au propriétaire de ces Actions dans la monnaie du compartiment concerné sauf pendant des périodes où des restrictions seraient imposées sur la convertibilité de cette devise, et déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (ainsi que cela sera indiqué dans l'Avis de Rachat) pour être versé au propriétaire contre remise du ou des Certificats représentatifs des Actions décrites dans l'avis. Après le dépôt du Prix de Rachat, aucune personne ayant des droits sur les Actions décrites dans l'Avis de Rachat n'aura désormais de droits sur ces Actions et ne pourra formuler une quelconque revendication contre la Société ou contre les actifs de celle-ci du chef des Actions en question, sauf le droit de la personne propriétaire des Actions en question de toucher de la banque le Prix de Rachat ainsi versé (sans intérêts), en échange de la remise du ou des Certificats d'Actions tel que décrit ci-dessus;

(iv) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété de ces Actions par une personne ou que la propriété effective de ces Actions était différente de celle apparue à la Société à la date d'un Avis de Rachat, sous réserve que la Société aura, dans chaque cas exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser de reconnaître le vote d'une Personne des Etats-Unis ou d'une Personne Prohibée lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société.

Si une personne apprend qu'elle détient ou possède des Actions en contravention de cet Article, elle en informera la Société par écrit.

**Art. 8.** Lorsqu'utilisé dans les présents statuts, le terme «Personne des Etats-Unis» s'appliquera à tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, à toute association organisée ou existant en vertu des lois d'un Etat, d'un territoire ou d'une possession des Etats-Unis d'Amérique, à toute société organisée conformément aux lois des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses Etats, territoires ou possessions, et à toute succession ou «trust», autres que les successions ou «trusts» dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas susceptible d'être inclus dans le revenu brut aux fins de déterminer l'impôt américain sur le revenu, payable par ces mêmes successions ou «trusts».

**Art. 9.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble de ses actionnaires. Les décisions de l'assemblée lient tous les actionnaires.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'août à 16.00 heures; la première assemblée se tiendra en 2000. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires dans les présents statuts.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées générales des actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et participant au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les assemblées des actionnaires pourront être convoquées par le Conseil par convocation contentant l'ordre du jour envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée à l'adresse des actionnaires telle qu'indiquée dans le Registre. Si des actions au porteur sont en circulation, l'avis de convocation est également publié en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

**Art. 12.** La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour un terme expirant lors de la prochaine assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et accepté leurs fonctions, ou, si cela n'est pas encore le cas, jusqu'à la date d'une telle élection et acceptation, sauf qu'un administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs, et/ou remplacé à tout moment par résolution des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, il pourra, dans les conditions prévues par la loi, être procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur, pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13.** Le Conseil désignera parmi ses membres un Président et pourra désigner parmi eux un Vice-Président. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil. Cependant, en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, comme président de la réunion, par vote majoritaire.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un gestionnaire ou conseiller en investissement et/ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires à l'activité et à l'administration de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoirs auront, sauf dispositions contraires des présents statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation.

Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du Conseil se tenant à des heures et à endroits fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, ou message télécopié un autre administrateur en tant que mandataire.

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs participe à la réunion (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence téléphonique) ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Les administrateurs pourront également approuver par un vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en donnant leur accord, sur un ou plusieurs documents identiques séparés, par écrit ou par télex, télégramme ou message télécopié, (confirmés dans chacun de ces cas par écrit), lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires seront signés par le Président ou, en son absence, par la personne qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par le secrétaire ou par deux quelconques administrateurs.

**Art. 15.** Le Conseil appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et l'administration de la Société.

Le Conseil fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Le Conseil peut décider d'investir, dans la mesure permise par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif, dans des valeurs mobilières d'autres organismes de placement collectif du type ouvert liés à la Société par des organes de gestion ou de contrôle communs ou par une participation, directe ou indirecte, importante, ou gérés par une société de gestion liée au Gestionnaire désigné par la Société ou au conseiller en investissement désigné par la Société.

Le Conseil peut décider que les investissements de la Société seront faits (i) dans des valeurs mobilières admises à une bourse d'un des pays membres de l'Union Européenne, (ii) dans des valeurs mobilières cotées à une bourse reconnue dans tout autre pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, des continents américains et de l'Afrique, (iii) dans des valeurs mobilières négociées à un autre marché organisé dans un des pays de l'Union Européenne ou dans un des pays visés ci-dessus, pourvu que ce marché fonctionne régulièrement, soit reconnu et soit ouvert au public, (iv) dans des valeurs mobilières récemment émises à condition que les termes de l'émission prévoient une demande d'admission à une des bourses ou des autres marchés organisés visés ci-dessus à condition que cette cotation soit obtenue dans un délai de un an à partir de l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres valeurs mobilières, instruments ou autres avoirs dans la limite des restrictions telles que prévues par le Conseil conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Conseil peut décider d'investir, suivant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % des avoirs de chaque catégorie d'Actions de la Société dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par un état membre de la Communauté Européenne, par ses collectivités publiques territoriales ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs états membres de la Communauté Européenne, ou par tout état membre de l'OCDE étant entendu que si la Société entend faire usage de cette disposition, la catégorie d'Actions respective doit détenir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission ne puissent excéder 30 % des avoirs de cette catégorie d'actions.

Les investissements de la Société peuvent se faire, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales, tel que déterminé de temps en temps par le Conseil. Toute référence dans les présents statuts à «investissements» ou «avoirs» sera une référence soit aux investissements pratiqués et aux avoirs détenus directement ou aux investissements pratiqués et aux avoirs détenus indirectement par l'intermédiaire de filiales.

**Art. 16.** Aucun contrat, ou autre transaction, entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, au motif d'une appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis, de voter ou d'agir sur toutes questions relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y a, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «un intérêt personnel» tel qu'énoncé dans cet article, ne s'appliquera pas à un intérêt né uniquement du fait que la matière, position ou transaction concerne MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK ou l'une quelconque de ses sociétés affiliées, directement ou indirectement, à celle-ci, ou toute autre société ou entité que le Conseil déterminera discrétionnairement de temps à autre.

**Art. 17.** La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux, des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec tous actions, procédures ou procès auxquels ils seront partie ou dans lesquels ils auront été impliqués en raison du fait qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont, à la demande de la Société, été dans une autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf quant à des matières pour lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration, dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédéfini à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

**Art. 18.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'une personne dûment autorisée, ou encore de toute autre manière telle que déterminée par une résolution du Conseil.

**Art. 19.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres, seront supervisés par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant l'honorabilité et l'expérience professionnelle et devront exécuter les devoirs prévus par la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif. Les réviseurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment par les actionnaires avec ou sans raison.

**Art. 20.** Conformément aux modalités fixées ci-après, la Société a le pouvoir d'acquérir à tout moment pour son propre compte, moyennant une contrepartie adéquate, ses Actions, dans les limites prévues par la loi.

Un actionnaire de la Société peut demander à celle-ci de racheter tout ou partie de ses Actions et la Société rachètera dans ce cas ces Actions compte tenu seulement des limitations de la loi et des présents statuts et sous la réserve de tout événement donnant lieu à une suspension, tel que décrit à l'article 21 des présents statuts.

Une demande de rachat sera irrévocable, sauf en cas et pendant la durée d'une suspension du rachat.

Une telle demande doit être présentée par écrit (ce qui aux fins des présentes peut inclure, si le Conseil en décide ainsi, une demande faite par câble, télégramme, télex ou message télécopié ensuite confirmé par écrit) par l'actionnaire au siège social de la Société ou, si la Société en décide ainsi, auprès de toute autre personne ou entité nommée par celle-ci comme son agent de transfert, de concert avec la remise du ou des Certificats d'Actions, s'il y en a, en bonne et due forme, accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert ou endossement.

Le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise de la catégorie d'Actions concernée ou telle autre devise que pourra déterminer le Conseil dans les 15 jours ouvrables bancaires suivant le Jour d'Evaluation applicable, à condition que les certificats d'Actions, s'il y en a, ont été valablement reçus pour annulation par la Société ou son agent de transfert et teneur de registre.

Le Conseil peut, pour toute catégorie d'Actions de la Société, étendre la période prévue pour le paiement du prix de rachat de la durée nécessaire au rapatriement des fonds résultant de la vente des investissements, par suite des contraintes dues au contrôle des changes ou de contraintes similaires dans le marché dans lesquelles une partie substantielle des avoirs de cette catégorie sera investi. Le Conseil peut également, pour chaque catégorie d'Actions, déterminer une période de préavis pour la présentation d'une demande de rachat. La période spécifique de paiement du prix de rachat d'une catégorie d'Actions et la période de préavis seront publiées dans les documents de vente concernant la vente de ces Actions.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'inventaire de la catégorie concernée, telle que déterminée conformément aux dispositions de l'article 22 ci-après au Jour d'Evaluation considéré, moins une provision pour les frais de transaction si le Conseil en décide ainsi, et moins une commission, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente. Le prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou le bas si le Conseil en décide ainsi.

Le produit de rachat peut également être payé en nature par remise de titres ou autres avoirs du portefeuille, en respectant le principe du traitement égalitaire de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut demander la conversion de toutes ou partie de ses Actions d'une catégorie en Actions d'une autre catégorie aux valeurs nettes respectives des Actions des catégories concernées, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions ou interdictions concernant, entre autres, la conversion ou la fréquence de conversion, et peut soumettre la conversion au paiement d'une charge telle que spécifiée dans les documents de vente.

Si les demandes pour le rachat et/ou la conversion reçue pour une catégorie d'Actions à un Jour d'Evaluation spécifique dépassent un certain pourcentage de toutes les Actions émises de cette catégorie, ce pourcentage étant déterminé par le Conseil de temps en temps et indiqué dans les documents de vente, le Conseil peut différer de telles demandes de rachat et/ou de conversion jusqu'au prochain Jour d'Evaluation.

Aucun rachat ou conversion par un actionnaire seul ne pourra, sauf s'il en a été décidé autrement par le Conseil, être inférieur au montant minimum fixé de temps en temps par le Conseil.

Si un rachat ou une conversion ou une vente d'Actions devait réduire la valeur ou le nombre des Actions détenues par un seul actionnaire d'une catégorie en-dessous du minimum fixé par le Conseil de temps en temps, alors un tel actionnaire pourra être considéré comme ayant demandé le rachat ou la conversion, suivant le cas, de toutes ses Actions de cette catégorie.

Le Conseil de la Société peut décider de liquider une catégorie d'Actions si les avoirs nets de cette catégorie tombent en-dessous de 10.000.000 GBP ou si une modification de la situation économique ou politique concernant la catégorie en question devait justifier une telle liquidation. La décision de la liquidation sera notifiée par la Société à ses actionnaires avant la date effective de la liquidation et la notification en indiquera les raisons et la procédure des opérations de liquidation.

A moins que le Conseil n'en décide autrement dans l'intérêt des actionnaires, ou pour le maintien d'un traitement égalitaire entre les actionnaires, les actionnaires de la catégorie concernée peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais. Les résultats qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la clôture de la liquidation de la catégorie sont déposés auprès du dépositaire pour une période de 6 mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Dans les mêmes circonstances que celles prévues ci-dessus, le Conseil peut décider de fermer une catégorie par fusion dans une autre catégorie ou dans un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois enregistré sous la partie I de la loi Luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. En plus, une telle fusion peut être décidée par le Conseil si elle peut être justifiée eu égard aux intérêts des actionnaires des catégories concernées. Une telle décision sera notifiée aux actionnaires de la même façon que celle décrite dans le paragraphe précédent et, en plus, la notification contiendra certaines informations sur la nouvelle catégorie. Une telle notification sera effectuée un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective, de façon à permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, le cas échéant, sans frais, avant que l'opération entraînant contribution dans une autre catégorie ou à un autre organisme de placement collectif ne devienne effective.

**Art. 21.** Dans le but de déterminer le prix d'émission, de conversion et de rachat, la Valeur Nette d'inventaire des Actions de chaque catégorie sera déterminée par la Société de temps en temps, mais en aucun cas moins que deux fois par mois, tel que décidé par résolution du Conseil (chaque jour ou moment auquel est déterminé la valeur de l'actif net étant désigné ci-après comme un «Jour d'Evaluation»).

Le prix d'émission est le prix auquel les Actions sont rachetées, de même que la Valeur Nette d'inventaire par Action seront disponibles et pourront être obtenus au siège social de la Société.

La Société peut suspendre la détermination de la valeur de l'actif net des Actions d'une catégorie, de même que l'émission et le rachat de ces Actions, ainsi que la conversion de et en Actions de cette catégorie:

a) pendant toute période durant laquelle une des bourses principales ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à une catégorie d'Actions est cotée ou négociée, est fermée autrement que pour congés ordinaires, ou pendant laquelle les échanges y sont suspendus ou limités; ou

b) durant l'existence de toute circonstance constituant une urgence dont la conséquence est que la disposition ou l'évaluation des avoirs de la Société attribuables à une catégorie d'Actions est impossible; ou

c) lors de la défaillance des moyens de communication ou de calcul normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur des investissements, ou du prix courant, ou des valeurs sur un marché ou bourse; ou

d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'effectuer des paiements pour honorer des rachats, ou pendant laquelle tout transfert de fonds nécessaire à la réalisation ou l'acquisition des investissements ou au paiement du prix de rachat des Actions, ne peut, de l'avis du Conseil, être effectué à des taux d'échange normaux; ou

e) dès la survenance de toute autre circonstance où l'omission d'une suspension pourrait donner lieu à une imposition ou à un autre désavantage financier pour la Société ou ses Actionnaires.

Toute suspension sera publiée, le cas échéant, par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs Actions, au moment où ils auront présenté la demande écrite pour un tel rachat.

Une telle suspension d'une catégorie d'Actions n'aura pas nécessairement effet sur le calcul de la valeur de l'actif net, l'émission, le rachat et la conversion des Actions de toute autre catégorie d'Actions.

**Art. 22.** La valeur d'actif net des Actions de chaque catégorie de la Société qui sera exprimée dans la devise respective de chaque catégorie d'Actions fixée par le Conseil par un montant par action, sera évaluée pour chaque Jour d'Evaluation en divisant les avoirs nets de chaque catégorie d'Actions, constitués par les avoirs attribuables à une catégorie moins les engagements attribuables à cette catégorie, par le nombre des Actions de cette catégorie en circulation, et en arrondissant la somme obtenue à l'unité monétaire la plus proche de la devise en question. L'évaluation se fait de la manière suivante:

A. Les avoirs de la Société comprendront:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente des avoirs dont le prix n'a pas encore été touché);

c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de ou qui ont été achetés par la Société;

d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des investissements occasionnés par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);

e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

f) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être perçue; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en déduisant un certain montant déterminé comme étant approprié par le Conseil aux fins de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2) la valeur des valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées à une bourse sera déterminée suivant leur dernier cours disponible à la bourse;

3) la valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé sera évaluée au dernier cours disponible sur ce marché;

4) dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille de la Société au Jour d'Evaluation ne sont pas cotées en bourse ou sur un autre marché réglementé ou pour les valeurs pour lesquelles aucun cours n'est disponible ou si le prix déterminé suivant les alinéas 2) et/ou 3) n'est pas, de l'avis du Conseil, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, elles seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

5) les actions ou parts d'organismes de placement collectif seront évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire;

6) les liquidités et les instruments du marché monétaire pourront être évalués à la valeur nominale plus intérêts courus ou sur base du coût amorti. Tous les autres avoirs peuvent être évalués de la même manière dans la mesure où la pratique l'autorise;

7) si les principes d'évaluation précités ne correspondent pas à la méthode d'évaluation communément utilisée dans des marchés spécifiques ou si de tels principes d'évaluation ne semblent pas adéquats pour la détermination de la valeur de l'actif net de la Société, le Conseil peut déterminer des principes d'évaluation différents, reconnus comme des principes comptables et d'évaluation généralement acceptés.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

b) tous les frais d'administration, échus ou redus (y compris la rémunération des conseils en investissement ou gestionnaires, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société),

c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou auront droit;

d) d'une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Évaluation et fixée par le Conseil et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil;

e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ses engagements la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais et dépenses payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires, les frais et dépenses payables à ses agents administratifs, son dépositaire et les correspondants de celui-ci, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourus par la Société en rapport avec la cotation de ses Actions à une bourse ou sur un marché réglementé, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, de traduction, de présentation de rapports et de publications y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement ou rapports intérimaires et annuels, les impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant proportionnellement sur cette période.

C. le Conseil établira pour chaque catégorie d'Actions une masse d'avoirs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission des Actions de chaque catégorie seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'Actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'Actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un avoir est dérivé d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il a été dérivé et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question; étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers;

d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à parts égales à toutes les masses et dans la mesure où le montant le justifie, au prorata des valeurs nettes des différentes catégories d'Actions;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'Actions d'une catégorie, la valeur d'actif net de cette catégorie d'Actions sera réduite du montant de ces dividendes. Au cas où il aura été créé, tel que plus amplement décrit à l'article 5, dans le cadre de chaque catégorie d'Actions, des sous-catégories, les règles d'attributions ci-dessus s'appliquent, mutatis mutandis, à ces sous-catégories.

#### D. Pooling

1. Le Conseil peut décider d'investir ou gérer tout ou partie des masses d'avoirs établis pour deux ou plusieurs classes d'actions (ci-après désignés comme «Fonds de Participation») en commun lorsque cela paraît approprié en raison de leurs secteurs d'investissement respectifs. Chaque masse d'avoirs («Masse d'Avoirs») sera formée en transférant à cette Masse d'Avoirs les liquidités ou (sous réserve des limitations mentionnées ci-dessous) autres avoirs de chacun des Fonds de Participation. Par après, le Conseil peut de temps à autre effectuer des transferts supplémentaires à la Masse d'Avoirs. Ils peuvent également transférer des avoirs de la Masse d'Avoirs à un Fonds de Participation, à concurrence du montant de la participation du Fonds de Participation concerné. Les avoirs autres que les liquidités peuvent être contribués à une Masse d'Avoirs seulement si cela est approprié eu égard au secteur d'investissement de la Masse d'Avoirs concernée. Les dispositions des sous-paragraphes b), c), et d), de la section C. de cet Article seront applicables à chaque Masse d'Avoirs comme ils sont applicables à chaque Fonds de Participation.

2. Toutes les décisions de transférer des avoirs à, ou à partir d'une Masse d'Avoirs (désignée ci-après comme «décision de transfert») sera notifiée immédiatement par télex, télécopie ou par écrit à la banque dépositaire tout en mentionnant la date et l'heure à laquelle la décision de transfert a été prise.

3. La participation d'un Fonds de Participation dans une Masse d'Avoirs sera mesurée par référence à des unités («unités») de valeur égale dans la Masse d'Avoirs. Lors de la formation d'une Masse d'Avoirs, le Conseil déterminera la valeur initiale d'une unité qui sera exprimée dans une monnaie considérée comme appropriée par le Conseil, et il sera attribué à chaque Fonds de Participation des unités d'une valeur totale égale au montant en espèces (ou valeurs d'autres avoirs) contribué. Des fractions d'unités (calculés jusqu'à la troisième décimale) peuvent être allouées si nécessaire. Par après la valeur de chaque unité sera déterminée en divisant la valeur nette d'une Masse d'Avoirs (calculée tel que décrit ci-après) par le nombre d'unités existantes.

4. Si des espèces ou avoirs additionnels sont contribués ou retirés d'une Masse d'Avoirs, le nombre d'unités allouées au Fonds de Participation concerné sera augmenté ou diminué (selon le cas) par le nombre d'unités déterminé en divisant le montant en espèces ou la valeur des avoirs contribués ou retirés par la valeur actuelle d'une unité. Si une contribution est faite en espèces, elle peut être considérée pour les besoins du présent calcul, comme étant réduite par un montant que le Conseil considère nécessaire pour refléter les charges fiscales, frais de négociation et d'achat qui peuvent être encourus par l'investissement des espèces concernés; au cas d'un retrait d'espèces une ajoute correspondante pourra être faite pour refléter les frais qui seraient encourus lors de la réalisation des valeurs ou autres avoirs de la Masse d'Avoirs.

5. La valeur des avoirs contribués à, ou retirés de, ou faisant partie d'une Masse d'Avoirs à un certain moment ainsi que la valeur nette de la Masse d'Avoirs sera déterminée conformément aux dispositions de cet Article 22 (mutatis mutandis) étant entendu que la valeur des avoirs mentionnés ci-avant sera déterminée au jour d'une telle contribution ou retrait.

6. Les dividendes, intérêts et autres distributions, qui ont la nature d'un revenu, reçus pour compte des actifs d'une Masse d'Avoirs seront immédiatement crédités aux Classes Participantes, en proportion de leurs participations respectives dans la masse d'avoirs au moment de la réception. Lors de la dissolution de la Société, les avoirs d'une Masse d'Avoirs seront alloués aux Classes Participantes en proportion de leurs participations respectives dans la Masse d'Avoirs.

E. Pour les besoins de cet article:

a) les Actions pour lesquelles des souscriptions ont été acceptées mais pour lesquelles le paiement n'a pas encore été reçu seront considérées comme existantes à partir du moment de la clôture des bureaux au Jour d'Evaluation auquel elles ont été attribuées et le prix de souscription sera considéré comme une créance de la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu;

b) chaque Action de la Société qui est en voie d'être rachetée suivant l'article vingt sera considérée comme émise et existante jusqu'après la clôture du Jour d'Evaluation prémentionné et le prix de rachat sera, à partir de ce jour et jusqu'au paiement considéré comme engagement de la Société;

c) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société qui ne sont pas exprimés dans la monnaie dans laquelle est exprimée la valeur d'actif net de la catégorie d'Actions en question, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur d'actif net des Actions de cette catégorie et

d) dans la mesure du possible, effet sera donné au Jour d'Evaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractées par la Société à ce Jour d'Evaluation.

**Art. 23.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal au total de (i) la valeur d'actif net de la catégorie d'actions concernée, telle que définie dans les présents statuts, déterminée le Jour d'Evaluation auquel est traitée la demande de souscription et (ii) une commission au taux déterminé par le Conseil en faveur de la Société et (iii) de telles commissions de vente qui pourront être prévues dans les documents de vente. Le prix par action sera arrondi vers le haut ou le bas de la manière décidée par le Conseil. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard 10 jours ouvrables après le Jour d'Evaluation applicable. Le Conseil peut décider que les souscriptions ne seront prises en considération qu'après réception des fonds.

**Art. 24.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> avril et se terminera le 31 mars de l'année suivante et, pour la première fois, le 31 mars 2000. Les avoirs de la Société seront exprimés en GBP. S'il y a des catégories différentes d'Actions tel que prévu à l'article 5 ci-dessus, et si les monnaies de référence de ces catégories sont exprimées en devises différentes, ces montants seront alors convertis en GBP et additionnés pour les besoins des comptes consolidés.

**Art. 25.** Dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de chaque catégorie, sur proposition du Conseil pour cette catégorie d'Actions, déterminera comment les résultats annuels seront affectés, étant entendu qu'au moins 85 pour cent du revenu net d'investissement attribuable à chaque catégorie seront distribués aux détenteurs de cette catégorie d'Actions. Les dividendes seront déclarés sur le nombre des Actions de la catégorie concernée émises à la record date du dividende, cette date étant déterminée par le Conseil pour les acomptes sur dividendes, ou par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour le dividende final, et seront payés aux détenteurs de ces Actions dans les deux mois de cette déclaration. Les dividendes peuvent prendre la forme d'un paiement en espèces ou d'un paiement en nature sous forme d'Actions nouvellement émises de la Société. La Société peut prendre des mesures de compensation de revenu pour toutes ou certaines catégories, lorsque le Conseil l'estime approprié, dans le but d'assurer que le montant des dividendes payables pour la ou les catégorie(s) d'actions concernée(s) n'est pas affecté par la souscription ou le rachat d'Actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) pendant un exercice comptable.

**Art. 26.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou morales, élus par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les liquidateurs pourront, avec l'accord des actionnaires exprimé de la façon prévue par les articles 67 et 142 de la loi, transférer tous les avoirs et engagements de la Société à tout autre organisme de placement collectif luxembourgeois ou étranger, contre remise aux actionnaires existants, proportionnellement à leur nombre d'Actions de la Société, de titres ou de certificats de cette entité.

Le produit net de liquidation correspondant à chaque catégorie d'Actions sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions de cette catégorie en proportion du nombre d'Actions de cette catégorie détenue.

Toutes sommes auxquelles les actionnaires auront droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamées par les ayants droit avant la clôture des opérations de liquidation, seront déposées en faveur des ayants droit auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

**Art. 27.** La Société conclura un contrat de conseil en investissements avec une société affiliée à MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK. Au cas où il est mis fin à ce contrat pour une raison quelconque et si la Société en est ainsi requise par écrit endéans les six mois, la Société sera tenue de modifier immédiatement sa dénomination en un nom qui ne contiendra pas les mots «J.P. Morgan».

**Art. 28.** Ces statuts pourront être modifiés par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Toute modification des droits des détenteurs d'Actions d'une catégorie vis-à-vis de deux d'une autre catégorie d'Actions sera, en plus, soumise à un vote séparé des actionnaires de cette catégorie délibérant suivant les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles mentionnées ci-dessus.

**Art. 29.** Toutes matières non prévues par les présents statuts seront régies par les dispositions de la Loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

*Souscription et libération*

Le capital social a été libéré comme suit:

- 1) J.P. MORGAN BENELUX S.A., prénommée, a souscrit à 240 actions et a libéré 100 GBP par action, résultant en un paiement total de 24.000 GBP.
- 2) CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., prénommée, a souscrit à 10 actions et a libéré 100 GBP par action, résultant en un paiement total de 1.000 GBP.

La preuve de ces paiements s'élevant à un total de 25.000 GBP a été donnée au notaire soussigné.

*Frais*

Les frais qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ deux cent soixante-dix mille francs luxembourgeois.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Christian M. Jacobs, Managing Director, MORGAN GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW YORK, Brussels office, boulevard Emile Jacquemain, 151, B-1210 Bruxelles, Belgique
- James B. Broderick, Managing Director, J.P. MORGAN INVESTMENT MANAGEMENT INC. 28 King Street, Londres SW1Y 6XA, Royaume-Uni
- Count Diego du Monceau de Bergendal, Managing Director and Chairman of the Executive Committee, GIB GROUP, B-1200 Bruxelles, Belgique
- Philippe L. Coppé, Vice-President, ROLAND BERGER, 46, avenue Du Bois D'Hennessy, B-1310 La Hulpe, Belgique
- Prof. Dr. Leonhard Gleske, former member of the directorate of DEUTSCHE BUNDESBANK, Kaiser Friedrich Promenade 151, D-61352 Bad Homburg, Allemagne

II. Est nommée réviseur:

PricewaterhouseCoopers, 16, rue Eugène Ruppert, Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Plaetis, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. Juncker, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 1999, vol. 841, fol. 58, case 5. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 1999.

J.-J. Wagner.

(20835/239/1203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1999.

**RAF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 63.614.

Les administrateurs en place, Mademoiselle Isabelle Herman, Monsieur Olivier Jordant et Monsieur Patrick Sganzerla ont démissionné ce jour, mardi 18 mai 1999 à 10.00 heures et ce avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs.

La société DALEY STRATEGIES S.A. a démissionné ce jour, mardi 18 mai 1999 à 10.00 heures et ce avec effet immédiat, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Le contrat de domiciliation permettant à la société RAF HOLDING S.A. d'établir son siège social au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, a été dénoncé ce jour, mardi 18 mai 1999 à 12.15 heures, et ce avec effet immédiat.

Pour publication

P. Sganzerla

*Expert-comptable*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23233/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 1999.

**SUBERVILLE S.A., Société Anonyme.**

—  
LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 avril 1999, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société SUBERVILLE S.A.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> M.-C. Gautier  
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23499/274/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 1999.

---

**D'URVILLE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D'URVILLE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 9 janvier 1987, numéro 7.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 7 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 6 septembre 1991 numéro 332.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Thionville.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. -

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert de siège de la société de Luxembourg-Ville à Strassen.

2.- Acceptation des démissions de Messieurs Guy Glesener, Jacques Tordoor et Yves Wallers de leur postes d'administrateur et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

3.- Nomination de Messieurs Joeri Steeman, Marc Boland et Rudi Lemeer en remplacement des administrateurs démissionnaires.

4.- Acceptation de la démission de Monsieur Edmond Ries du poste de Commissaire aux comptes et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5.- Nomination de Monsieur Karl Louarn en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire.

6.- Modification de la date de l'assemblée générale statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte les démissions de: Monsieur Guy Glesener, Monsieur Jacques Tordoor, Monsieur Yves Wallers, de leurs postes d'administrateurs et donne décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour une durée de six ans qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004:

Monsieur Marc Boland, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Joeri Steeman, employé privé, Moutfort. Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Edmond Ries du poste de commissaire aux comptes et donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004:

Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Thionville.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

L'article 3 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Strassen.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale statutaire.

L'article 12 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de mai à seize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Steeman, R. Lemeer, K. Louarn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 mars 1999, vol. 408, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 1999.

E. Schroeder.

(14773/228/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**D'URVILLE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mars 1999.

E. Schroeder.

(14774/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 61.340.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de F.D.V. HOLDING S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 janvier 1999,

un extrait dudit document après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

**I)**

F.D.V. HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 61.340, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro 57 du 26 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 914 du 17 décembre 1998 et en date du 6 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 59 du 2 février 1999.

**II)**

F.D.V. HOLDING S.A., prénommée, a un capital social souscrit de cinq cent trente-quatre millions de lires italiennes (534.000.000,- ITL) représenté par cinq mille trois cent quarante (5.340) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.

**III)**

Conformément à l'article 6 des statuts, la société a un capital autorisé de sept milliards de lires italiennes (7.000.000.000,- ITL) divisé en soixante-dix mille (70.000) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune.

**IV)**

Aux termes des dispositions de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif du 27 octobre 1997, autorisé à augmenter le capital souscrit à

l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 6 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

#### V)

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts et aux termes d'une résolution prise en sa réunion du 4 janvier 1999, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-six millions de liras italiennes (466.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-quatre millions de liras italiennes (534.000.000,- ITL) à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de quatre mille six cent soixante (4.660) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Ces quatre mille six cent soixante (4.660) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par Monsieur Umberto Quinta-Valle, dirigeant d'entreprises, demeurant 22, Via degli Alerami, Milan (Italie), de sorte que la somme de quatre cent soixante-six millions de liras italiennes (466.000.000,- ITL) a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### VI)

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 150.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède est évaluée à 9.708.600,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 1999, vol. 115S, fol. 50, case 2. – Reçu 97.086 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

P. Frieders.

(14788/212/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

#### **F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 61.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 1999.

P. Frieders.

(14789/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

#### **ELJACCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELJACCO, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 25 mars 1971, numéro 7.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 août 1983 numéro 194.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Moutfort.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Thionville.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert de siège de la société de Luxembourg-Ville à Strassen.

2.- Acceptation des démissions de Messieurs Jean Bodoni, Guy Kettmann et Madame Romaine Lazzarin-Fautsch de leur postes d'administrateurs et décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

3.- Nomination de Messieurs Joeri Steeman, Marc Boland et Rudi Lemeer en remplacement des administrateurs démissionnaires.

4.- Acceptation de la démission de Madame Myriam Spiroux-Jacoby du poste de Commissaire aux comptes et décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5.- Nomination de Monsieur Karl Louarn en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire.

6.- Conférer à la société une durée illimitée;

7.- Supprimer l'article 13;

8.- Modifier la date de l'Assemblée générale statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte les démissions de:

Monsieur Jean Bodoni,

Monsieur Guy Kettmann,

Madame Romaine Lazzarin-Fautsch,

de leurs postes d'administrateurs et donne décharge pour l'exercice de leurs mandats.

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs pour une durée de six ans qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004:

Monsieur Marc Boland, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Joeri Steeman, employé privé, Moutfort.

Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Madame Myriam Spiroux-Jacoby du poste de commissaire aux comptes et donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004:

Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Thionville.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-Ville à L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

L'article 2 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

**En français:**

«**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Strassen.»

**En anglais:**

«**Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Strassen.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

**En français:**

«**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

**En anglais:**

«**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 (alinéa 1) des statuts comme suit

**En français:**

«**Art. 15. Alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale statutaire se réunit de plein droit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à seize heures.»

**En anglais:**

«**Art. 15. First paragraph.** The Ordinary General Meeting will meet in the registered office or at the place indicated in the convening notices or the third Friday in May at four o'clock.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts et de renuméroter les articles suivants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Steeman, R. Lemeer, K. Louarn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 mars 1999, vol. 408, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 1999.

E. Schroeder.

(14775/228/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**ELJACCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mars 1999.

E. Schroeder

Notaire

(14776/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**COMIRENDA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 42.626.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M<sup>e</sup> Carlo Sganzi, avocat, CH-Lugano, président du Conseil d'Administration

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg (en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire)

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour COMIRENDA FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14759/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**ESPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 55.662.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

M. Serge Paritzky, industriel, St. Clément, Jersey, président du conseil d'administration

M. André Wilwert, diplômé ICHÉC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg (en remplacement de M. Roger Molitor)

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour ESPE INTERNATIONAL S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14777/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**DANFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.823.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

DANFIN S.A.  
Signature

(14766/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**DANFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.823.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 2 mars 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mars 1999 que:

1. Ont été renommés administrateurs de la société pour une année statutaire:

- CORPORATE MANAGEMENT COPR., Tortola

- CORPORATE COUNSELORS LTD., Tortola

- Monsieur Moïse Franco, investments advisor, demeurant à Lugano

2. La société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS est reconfirmée en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de 1 an.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
DANFIN S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1999, vol. 521, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14767/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**CONTINENTALE DES MINES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 3.573.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 9 février 1999, a unanimement décidé de:  
- nommer Sylvie Allen-Petit, demeurant 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren, comme cinquième administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 23, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14763/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

---

**DON QUIJOTE II SANTINA PACIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DON QUIJOTE II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue Galerie Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.140.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Madame Maria Santana Pacio Fernandez, commerçante, épouse de Monsieur Manuel Rodrigues Boveda, demeurant à L-1250 Luxembourg, 129, avenue du Bois;

agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée, existant sous la dénomination de DON QUIJOTE II, S.à r.l., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro 54.140.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 91, du 26 février 1997.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée, a requis le notaire instrumentant d'acter, ainsi qu'il suit, les résolutions suivantes qu'elle a prises.

19659

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société pour lui donner dorénavant la dénomination suivante:

**Art. 3.** La société existe sous la dénomination DON QUIJOTE II SANTINA PACIO, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle de L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau, à L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue, Galerie Beaumont.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Maria Santina Pacio Fernandez, commerçante, épouse de Monsieur Manuel Rodrigues Boveda, demeurant à L-1250 Luxembourg, 129, avenue du Bois,

qui peut valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Santina, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> mars 1999, vol. 348, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 1999.

H. Beck.

(14771/201/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**DON QUIJOTE II SANTINA PACIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DON QUIJOTE II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue Galerie Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mars 1999.

H. Beck.

(14772/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**EUROCOTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 53.321.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

M<sup>e</sup> Carlo Sganzi, avocat, CH-Lugano, président du Conseil d'Administrateur

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg (en remplacement de M. Albert Wildgen, démissionnaire)

*Commissaire aux comptes:*

INTERAUDIT, S.à.r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 22 février 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour *EUROCOTEC INTERNATIONAL S.A.*  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 520, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(14783/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**DIETETIQUE ET SANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.111.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 520, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1999.

Signature.

(14770/060/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.759.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 mars 1999*

Les anciens administrateurs Paul Mousel, Guy Harles et Ute Brauer sont révoqués avec effet au 22 mars 1999 et décharge leur est accordée.

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre et sont nommés administrateurs de la société pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de la société au 31 décembre 1999:

- 1) Monsieur Martin Lindskog, President, demeurant à Bromma Kyrkvag, 438, 161 52 Bromma, Suède;
- 2) Monsieur Harry Sloan, Chairman et Chief Executive Officer, demeurant à 53 Drayton Gardens, Londres SW10, Royaume-Uni;
- 3) Monsieur Howard Knight, Vice Chairman et Chief Operating Officer, demeurant à 56 Stanhope Gardens, Londres SW7, Royaume-Uni;
- 4) Monsieur Philip Cleland, Vice-President-Development, demeurant à 21 Evelyn Gardens, Londres SW7, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

*Pour EUROPEAN BROADCASTING SYSTEM S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 521, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(14780/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 1999.

**ÄERT SEKRETARIAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

## RECTIFICATIF

Aux pages 17308 et 17309 du Mémorial C N° 361 du 20 mai 1999, il y a lieu de lire:

- \* Siège social: L-3313 Bergem, 11, Grand-rue.
- \* **Art. 3.** ... de secrétariat et de comptabilité...
- \* **Art. 7.** Elles sont indivisibles...
- \* **Art. 8.** Les héritiers et créanciers...
- \* Est nommée gérante Madame Scholtes-Biagiotti...
- \* Et après lecture faite et interprétation...

(02715/XXX/11)

**CDC EURO OBLIGATIONS, Fonds Commun de Placement.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 10, rue Heine.

Il est porté à la connaissance des porteurs de part de CDC EURO OBLIGATIONS que suite au rachat de toutes les parts du compartiment CDC Euro Obligations Court Terme, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du fonds a décidé de procéder à la liquidation du compartiment précité.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

(02729/755/7)

*Le Conseil d'Administration.*

**ARBED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 6.990.

## DIVIDENDE

L'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 1999 a approuvé la distribution, au titre de l'exercice 1998, d'un dividende de EUR 2,- (LUF 80,6798) brut par action. Après la retenue luxembourgeoise d'impôt sur les revenus de capitaux, le montant net s'élève à EUR 1,5 (LUF 60,5099) par action.

Ce dividende sera payable à partir du 11 juin 1999.

Pour les actions au porteur, le paiement se fera contre remise du coupon n° 36 auprès d'un des établissements suivants:

- 1) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
- 2) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG,
- 3) BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
- 4) KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
- 5) BANQUE DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

(02748/571/19)

ARBED S.A.

19661

**AMUCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.  
R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 1999 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (01008/660/15)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juin 1999 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (02258/520/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.584.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 juin 1999 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

I (02259/520/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KYM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.753.

Mesdames, Messieurs les associés sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à Fentange, le lundi 21 juin 1999 à 8.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1998
2. Rapport du Conseil de Gérance
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux gérants
5. Divers

I (02355/000/16)

*Le Conseil de Gérance.*

---

19662

**QUATUOR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.493.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *June 21, 1999* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02510/795/14)

*The Board of Directors.*

---

**PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.209.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *21 juin 1999* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02511/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MESINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.738.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *21 juin 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02512/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LATINAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.535.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *21 juin 1999* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (02513/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19663

**EUROPEAN FINANCIAL INVESTORS (EFI) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.735.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 mai 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02527/795/16)

**FIN-CONTROLE**  
*Le Liquidateur*

---

**GENSOUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.036.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02528/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE POINCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 53.034.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 1999 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02529/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TEUTONIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 52.894.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 1999 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 mai 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02530/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19664

**ROSCOFF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.354.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 mai 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02531/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALL-SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.673.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 juillet 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 30 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02532/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHRONOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 6 juillet 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02533/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**REBUILD WORLD RBW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 20.652.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 21 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02594/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19665

**REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 21 juin 1999 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02595/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 23.053.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 21 juin 1999 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
  3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
  4. Nominations statutaires.
  5. Divers,
- et à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

I (02596/506/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
  3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
  4. Nominations statutaires.
  5. Divers,
- et à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

I (02597/506/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19666

**AESHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
  3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
  4. Nominations statutaires.
  5. Divers,
- et à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

I (02598/506/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
  3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
  4. Nominations statutaires.
  5. Divers,
- et à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

I (02599/506/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINATEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 27.084.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02600/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19667

**LE BOISSEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 26.142.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
  2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
  3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
  4. Nominations statutaires.
  5. Divers,
- et à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

I (02601/506/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NAURU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 54.024.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02602/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PUSAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02603/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SFERBEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 48.254.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 22 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02604/506/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.345.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02669/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.109.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 1999 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (02670/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOMALUX-SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

prorogée qui aura lieu le 22 juin 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Fixation du nombre des membres du conseil d'administration et reconstitution du conseil d'administration
2. Révocation dans leur intégrité des décisions de l'assemblée générale extraordinaire prorogée du 18 novembre 1997 et des instructions données en exécution de ces décisions

3. Révocation, ou injonction au conseil d'administration de SOMALUX de révoquer toutes les procurations actuellement en vigueur concernant la représentation de SOMALUX comme actionnaire d'ENTREPOSTO-GESTAO E PARTICIPAÇÕES (S.G.P.S.), S.A. («ENTREPOSTO»), notamment lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires
4. Représentation, ou instruction au conseil d'administration pour la représentation, de SOMALUX aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de ENTREPOSTO.

I (02673/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GOTTSCHOL ALCUILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Clervaux/Eselborn.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *lundi 21 juin 1999* à 11.00 heures à Clervaux (usine d'Eselborn), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Messieurs les actionnaires qui désirent prendre part à cette assemblée, devront, suivant l'article 15 des statuts, déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée au siège de la société (usine d'Eselborn). En remplacement, ce dépôt peut aussi avoir lieu auprès d'une banque. Un certificat y afférent devra être produit à l'assemblée.

*Pour le Conseil d'Administration*

I (02705/261/20)

*Signature*

---

**MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.346.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders, which will be held on *June 21, 1999* at 10.00 a.m. at the offices of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet, profit and loss accrual as of January 31, 1999 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor for the year ended January 31, 1999.
4. Action on the election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
5. Disclosure regarding the Director's recommendation for the distribution of dividends according to the prospectus and the Articles of Incorporation.
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (02721/950/23)

*By order of the Board of Directors.*

---

**DERKETO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 30.584.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *22 juin 1999* à 11.00 heures, au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998,
3. Affectation du résultat,

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
  5. Réélections statutaires,
  6. Divers.
- et à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra immédiatement après par-devant M<sup>e</sup> Paul Decker.

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social en Euro et modification de la désignation de la valeur nominale,
2. Augmentation du capital social à concurrence de € 347.550,98, pour le porter de son montant actuel de € 152.449,02 à € 500.000,-, par incorporation des réserves libres et émission de 4.000 nouvelles actions de € 100,- chacune, qui auront les mêmes droits que les actions existantes,
3. Renonciation par les actionnaires à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin,
4. Souscription à l'augmentation de capital par LEGNOR TRADING S.A.,
5. Modification de l'article 3, § 1, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:  
«Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (€ 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions de cent Euros (€ 100,-) chacune.»
6. Divers.

I (02722/000/32)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HECTOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.397.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par la présente à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le mardi 22 juin 1999 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 1999
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02730/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ULYSSES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 61.830.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par la présente à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le mardi 22 juin 1999 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 mars 1999
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (02731/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19671

**LUX MARIE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.072.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le *lundi 21 juin 1999* à 11.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (02751/008/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AZ COM. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 38.287.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *24 juin 1999* à 11.30 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social au 19, rue de l'Industrie à L-8069 Bertrange.
2. Divers.

I (02759/322/12)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**LDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.524.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le *30 juin 1999* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mars 1999.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02796/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ITACA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.520.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le *30 juin 1999* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mars 1999.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02797/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19672

**JALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.521.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 30 juin 1999 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 mars 1999.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02798/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 46.184.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, le 30 juin 1999 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans, des comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 30 septembre 1997 et au 30 septembre 1998.
3. Décision conformément à l'Article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant aux exercices sous revue.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (02807/003/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 29.813.

Notice is hereby given to the Shareholders that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of LLOYDS INTERNATIONAL LIQUIDITY, SICAV will be held at the registered office in Luxembourg, 1, rue Schiller, on June 28, 1999 at 10.30 a.m. in order to modify the Articles of Incorporation as stated in the following agenda:

*Agenda:*

Article two is modified as follows:

There exists among the Shareholders and all those who may become holders of Shares, a Company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» («SICAV») under the name of LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY.

Article twenty-seven, fourth paragraph is modified as follows:

The expression «personal interest», used in this Article 27, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving LLOYDS TSB BANK PLC, any subsidiary thereof or holding company thereof or any subsidiary of any holding company thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Directors in their absolute discretion.

Resolutions on the agenda will require a quorum of one half of the outstanding shares and will be passed if voted by a majority of two thirds of the shares present or represented at the Extraordinary General meeting.

I (02856/755/25)

*The Board of Directors.*

---

**LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 7.635.

Notice is hereby given to the Shareholders that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of LLOYDS INTERNATIONAL PORTFOLIO, SICAV will be held at the registered office in Luxembourg, 1, rue Schiller, on *June 28, 1999* at 11.00 a.m. in order to modify the Articles of Incorporation as stated in the following agenda:

*Agenda:*

Article one is modified as follows:

There exists among the Shareholders and all those who may become holders of shares, a Company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» («SICAV») under the name of LLOYDS TSB INTERNATIONAL PORTFOLIO.

Article seventeen, third paragraph is modified as follows:

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving LLOYDS TSB BANK PLC, any subsidiary thereof or holding company thereof or any subsidiary of any holding company thereof, or such other company or entity as may be determined by the Directors in their absolute discretion.

Article twenty-two, last paragraph becomes the following:

The beginning and the end of any suspension period (with the exception of the normal closure of stock exchanges not exceeding 3 days) will be brought in the notice of the public at the registered address of the Company and announced in a Luxembourg daily newspaper and, at the discretion of the Board of Directors in any other appropriate newspaper.

Article twenty-seven, second paragraph is modified as follows:

If such a contract concluded with LLOYDS TSB BANK PLC should terminate or expire, the Company, on demand of LLOYDS TSB BANK PLC will change its named and the new denomination will not resemble the name set out in the first article of the present Articles and the words «LLOYDS» and «TSB» cannot be used.

Resolutions on the agenda will require a quorum of one half of the outstanding shares and will be passed if voted by a majority of two thirds of the shares present or represented at the Extraordinary General meeting.

I (02857/755/34)

*The Board of Directors.*

**COOPERATIVE DES CHEMINOTS DE MAMER, Société Coopérative.**

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 5.509.

Le 12 mai 1999 à 16.00 heures s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la COOPERATIVE MAMER dont l'ordre du jour mentionnait la mise en liquidation de la Coopérative ainsi que la nomination d'un liquidateur.

Le quorum légal et statutaire de 50% des associés n'ayant pas été atteint, l'assemblée générale n'a pu délibérer sur l'ordre du jour.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les associés de la COOPERATIVE DES CHEMINOTS DE MAMER à une nouvelle

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *6 juillet 1999* à 17.00 heures au Centre Culturel de Capellen, 51, route d'Arlon, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Résultat de la première assemblée du 12 mai 1999.
2. Décision sur la mise en liquidation.
3. Nominative d'un liquidateur, avec obligation pour ce dernier de les conformer aux dispositions des articles 141 à 151 LSC.
4. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
5. Décision sur la destination du fonds social.
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée, pour délibérer valablement sur l'ordre du jour, doit réunir la majorité des 3/4 des voix des associés, quel qu'en soit le nombre présent ou représenté.

I (02858/755/26)

**J. VAN BRED A BEHEERSFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 58.971.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires aura lieu le 15 juin 1999 à 15.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1999.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1999 (état du patrimoine et état des opérations).
3. Décharge par votes spéciaux aux administrateurs pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1999.
4. Décharge par votes spéciaux aux réviseurs d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1999.
5. Election des administrateurs de la société.
6. Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseurs de la société.

Les décisions prises par l'assemblée générale ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'assemblée générale.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale sont invités à faire parvenir les procurations concernées dûment remplies au siège social de la société avant le 14 juin 1999.

Les procurations seront envoyées avec cette convocation aux propriétaires d'actions nominatives mais elles sont également disponibles au siège social.

II (02240/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**J. VAN BRED A PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.872.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires aura lieu le 15 juin 1999 à 14.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1999.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1999 (état du patrimoine et état des opérations).
3. Décharge par votes spéciaux aux administrateurs pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1999.
4. Décharge par votes spéciaux aux réviseurs d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 mars 1999.
5. Election des administrateurs de la société.
6. Réélection de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseurs de la société.

Les décisions prises par l'assemblée générale ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent être présents en personne ou par mandataire à l'assemblée générale.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale sont invités à faire parvenir les procurations concernées dûment remplies au siège social de la société avant le 14 juin 1999.

Les procurations seront envoyées avec cette convocation aux propriétaires d'actions nominatives mais elles sont également disponibles au siège social.

II (02241/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**VALLAURIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 19.865.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 juin 1999 à 14.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02393/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

19675

**PERCONSULT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.759.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 juin 1999 à 17.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- g) délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales (demander à Mme Richardy);
- i) remplacement de la «FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN» par «MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, Secs»;
- j) divers.

II (02407/045/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHACAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.010.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 11 juin 1999 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02435/506/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**D.F. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 44.663.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 11 juin 1999 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02436/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

19676

**KOUTANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 44.281.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *11 juin 1999* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02437/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LYCORIS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 22.207.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *11 juin 1999* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02438/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NADAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 24.067.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *11 juin 1999* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02439/506/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.531.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *11 juin 1999* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

19677

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02440/506/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 20.288.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 11 juin 1999 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02441/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 26.440.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 juin 1999 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- g) remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s;
- h) divers.

II (02471/045/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**L'OMBRIERE.**

Siège social: L-2420 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.010.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 juin 1999 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;

19678

- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- i) remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s;
- j) divers.

II (02472/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOFIGEPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.022.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOFIGEPAR HOLDING S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 1999 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

II (02475/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (02476/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (02477/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DISTRINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 45.932.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 14 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

19679

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02495/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARPHAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 27.548.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 juin 1999* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (02569/696/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NEW TECH INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 66.738.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *11 juin 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998;
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner;
5. Démission du Commissaire aux Comptes et décharge à lui donner;
6. Nomination de deux nouveaux Administrateurs;
7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
8. Transfert du siège social;
9. Divers.

II (02618/005/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OVIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 40.788.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 juin 1999* à 08.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 1998;
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 1998;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;

4. Décision à prendre concernant la conversion du capital social en Euro;
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02636/502/18)

---

**LAMESCH EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 23.555.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à Bettembourg, le jeudi 10 juin 1999 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1998
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Rapport du Commissaire-Réviseur
4. Approbation des comptes au 31 décembre 1998 et Affectation du Résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02699/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---